

Entretien et sécurité



Prendre soin de votre logement, c'est la garantie d'une meilleure qualité de vie.

Quelques gestes simples, le respect des règles d'utilisation des équipements, et vous éviterez des réparations parfois coûteuses, et des accidents.

Quelques précautions à prendre pour une meilleure sécurité :

Electricité : Ne modifiez sous aucun prétexte l'installation électrique de votre logement. Si besoin, demandez l'autorisation à votre agence OPAC 43. Coupez le courant au disjoncteur avant toute intervention sur l'installation, même pour changer une ampoule. Vérifiez régulièrement le bon état de vos prises de courant et les fils de vos appareils électriques.

Attention : les prises multiples et les rallonges risquent de chauffer et peuvent être à l'origine d'accidents.

Gaz : Vérifiez bien la date de péremption de votre tuyau de gaz. Si votre logement est équipé en gaz naturel, n'utilisez pas de bouteille de gaz. Il est interdit de stocker des bouteilles de gaz dans les sous-sols et caves.

Accès au compteur : L'accès à tous les compteurs (eau, gaz, électricité) doit être libre, afin de faciliter toute intervention d'urgence. Chaque membre de la famille doit connaître l'emplacement des différents compteurs.

Toujours pour une question de sécurité, n'entreposez rien dans les placards à compteur.

Conduit de fumée : Ne vous en servez pas si la VMC (Ventilation Mécanique Contrôlée) fonctionne : il y a risque d'asphyxie

Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC) : Ce dispositif assure automatiquement le renouvellement de l'air. Il faut donc prendre soin de ne pas boucher les aérations et de les nettoyer régulièrement. Pour la sécurité et le bien-être de tous, ne raccordez pas de hotte aspirante sur le conduit.

Aération : Aérez bien les pièces de votre appartement (notamment cuisine et salle d'eau) et assurez-vous qu'aucun orifice d'aération n'est bouché.



Entretien et sécurité

Radiateurs : Attention à ne pas placer de meubles devant les radiateurs et ne pas faire sécher de linge dessus. Afin d'en assurer un bon fonctionnement, nettoyez les régulièrement (sans les démonter, en passant l'aspirateur dessus).

N'utilisez pas d'autre matériel de chauffage sans consulter votre agence OPAC 43.

Balcons, terrasses et loggias : Vérifiez que les évacuations d'eau sont bien dégagées, et évitez que l'eau ne coule sur les façades lors de l'arrosage de vos plantes.

Fixez solidement ce que vous installez sur les rebords de fenêtres et balcons (pots de fleurs par exemple).

Fenêtres : Attention à ce que les rainures de récupération, les trous d'évacuation d'eau et les grilles d'entrée d'air ne soient pas bouchés.

Caves, séchoirs : Vous devez les surveiller et les entretenir, comme vous le faites pour votre appartement. Ces locaux doivent être verrouillés : en cas d'accident, vous serez responsable si ces pièces n'étaient pas fermées. Il est interdit d'y conserver des bouteilles de gaz ou des produits inflammables. Ces locaux sont vulnérables, n'y stockez pas non plus d'objets de valeur.



Entretien et sécurité

Vide-ordures : Ne pas jeter d'objets volumineux, de liquides, d'aliments non emballés, d'objets lourds ou cassants qui peuvent blesser. Par mesure d'hygiène, pour éviter les insectes et mauvaises odeurs, tout ce que vous déposerez dans le vide-ordures doit être emballé dans des sacs hermétiques et solides. Enfin, il faut savoir qu'une cigarette mal éteinte peut être à l'origine d'un incendie.

La trappe de votre vide-ordure doit toujours rester fermée et régulièrement nettoyée.

ET DE SECURITE,
GARDER CETTE TRAPPE FERMEE

Pensez également à trier vos déchets en respectant les consignes de tri affichées dans le local poubelles. (Cf. page 33)

Appareils sanitaires : N'introduisez pas de produits corrosifs (qui attaquent les joints et les canalisations), ni de coton ou de serviettes hygiéniques (qui risquent de boucher le siphon). Si vous utilisez des désodorisants munis de supports plastiques, assurez-vous de leur bonne fixation.



Entretien et sécurité

Votre sécurité dépend de vous ; c'est aussi une question de bon sens.

"Et si je rencontre un problème technique ?"

Si, malgré vos précautions, vous rencontrez un problème technique, contactez votre agence au plus vite.

En dehors des horaires d'ouverture des bureaux, l'OPAC 43 a mis en place une assistance 24h/24 et 7j/7 qui traite vos **appels techniques urgents**.

Si vous rencontrez un **problème technique grave** dans votre logement ou dans votre immeuble, composez le numéro de téléphone de votre agence. Un opérateur sera à votre écoute et déclenchera, selon le degré d'urgence, une intervention.



Entretien et sécurité

QUI FAIT L'ENTRETIEN, LES RÉPARATIONS DANS VOTRE LOGEMENT.

GRILLE VENTILATION
INTERDICTION DE
BOUCHER ET À MAINTENIR
PROPRE.

ROBINET
ISOLEMENT

BOUCHE VENTILATION
INTERDICTION D'OBTURER.
MAINTENIR PROPRE

PALIER
OU
EXTERIEUR

ROBINET ARRÊT
DU LOGEMENT EF/EC
DANS GAINE PALIERE
SI COLLECTIF OU REGARD
OU COFFRET SI INDIVIDUEL

EAU FROIDE

EAU CHAUDE

ROBINET
D'ARRÊT

SI BOUCHE
CHARGE
LOCATAIRE

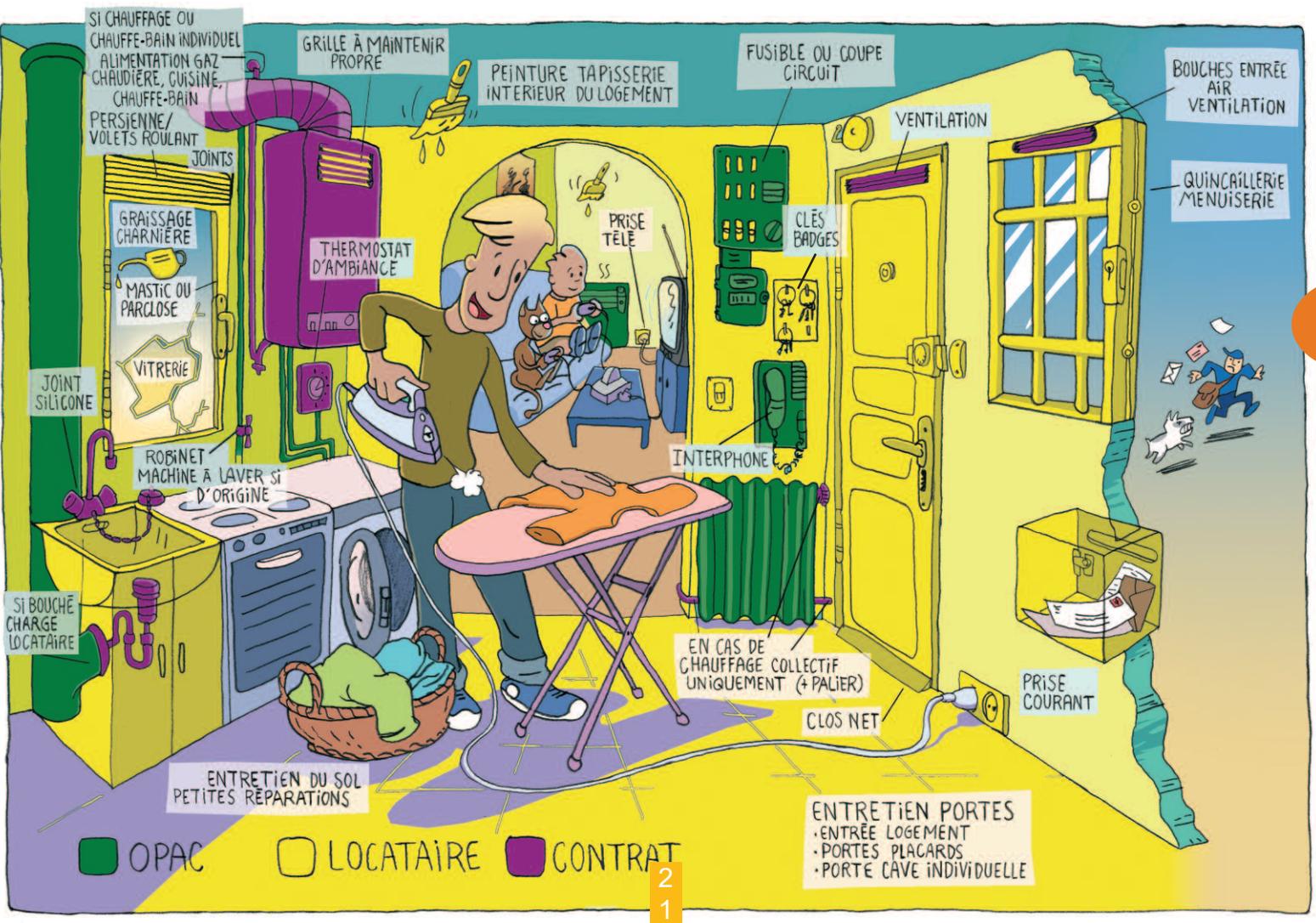
SI BOUCHE
CHARGE
LOCATAIRE

GRILLE
VENTILATION
NE PAS OBTURER
ET MAINTENIR
PROPRE.

IMPORTANT :

TOUTES CES INDICATIONS S'APPLIQUENT POUR UN USAGE NORMAL DES INSTALLATIONS. PAR CONTRE, TOUTES LES RÉPARATIONS, SUITE AUX DÉGRADATIONS, À L'IMPRUDENCE, À LA NÉGLIGENCE, SONT À LA CHARGE EXCLUSIVE DU LOCATAIRE (TRAVAUX QUI LUI SERONT IMPUTÉS AU MOMENT DE SON DÉPART DU LOGEMENT, EN CAS DE NON-REMISE EN ÉTAT).

■ OPAC □ LOCATAIRE ■ CONTRAT



SI CHAUFFAGE OU CHAUFFE-BAIN INDIVIDUEL ALIMENTATION GAZ CHAUDIÈRE, CUISINE, CHAUFFE-BAIN PERSIENNE/VOLETS ROULANT

GRILLE À MAINTENIR PROPRE

PEINTURE TAPISSERIE INTERIEUR DU LOGEMENT

FUSIBLE OU COUPE CIRCUIT

BOUCHES ENTREE AIR VENTILATION

VENTILATION

QUINCAILLERIE MENUISERIE

GRAISSAGE CHARNIERE

MASTIC OU PARCLOSE

VITRERIE

JOINT SILICONE

THERMOSTAT D'AMBIANCE

PRISE TELE

CLES BADGES

INTERPHONE

ROBINET MACHINE A LAVER SI D'ORIGINE

SI BOUCHE CHARGE LOCATAIRE

EN CAS DE CHAUFFAGE COLLECTIF UNIQUEMENT (+PALIER)

PRISE COURANT

ENTRETIEN DU SOL PETITES REPARATIONS

CLOS NET

ENTRETIEN PORTES
- ENTREE LOGEMENT
- PORTES PLACARDS
- PORTE CAVE INDIVIDUELLE

■ OPAC

□ LOCATAIRE

■ CONTRAT